

Charte

Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence toujours dans l'intérêt de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel

Document d'entrée en première relation



JOURDAN-GASSIN
Courtage & Patrimoine

**Conseil en Gestion
de Patrimoine Non Indépendant**
non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF

Membre de l'ANACOFI



Sarl au capital de 201 232,70 Euros
RCS NICE 429 377 815 – SIRET N° 429 377 815 00015
Siège social : 17 rue Alexandre Mari, 1^{er} étage, 06 300 NICE
Tel : 04 92 47 86 02 - Fax : 04 92 47 86 05 - mail :
contact@jourdangassinpatrimoine.com www.jourdangassinpatrimoine.com

Transactions sur Immeubles et fonds de commerce

Votre intermédiaire est Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 0605 2015 000 002 236 délivrée par la CCI de Nice Cote d'Azur, IL NE PEUT PERCEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR. Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, Souscrites auprès de :

- MMA –Covéa Risks, 19-21 Allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex, contrat n° 114240090/229916
- ALLIANZ, 92087, La Défense Cedex, contrat n° 57471319

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000 €	3.000.000 €	2.000.000 €	
Garantie Financière		115.000 €	115.000 €	110.000 €

Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, le client pourra contacter le cabinet qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 2
www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

La médiation de l'assurance – TSA
50110 – 75441 PARIS CEDEX 09
www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

IOBSP : Médiation de la consommation
ANM Conso 62 Rue Tiquetonne
75002 PARIS
www.anm-conso/anacofi-iobsp

IMMO :Médiation de la consommation
ANM Conso 62 Rue Tiquetonne
75002 PARIS
www.anm-conso/anacofi-immo

Clause de confidentialité :

En application de l'article 325-9 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

R.G.P.D.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Philippe Jourdan-Gassin** pour l'étude des besoins du client. Elles seront supprimées de notre base de données au-delà de 36 mois d'inactivité du client. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Mr Philippe Jourdan-Gassin, 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice.**

Statuts réglementés

Votre Conseiller est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le numéro 07 000 940

Conseiller en investissements Financiers (CIF) :

CIF proposant des prestations de conseil, (non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 www.amf-france.org.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels nous entretenons une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Primonial, ECOFIP, Novaxia

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de Patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Intermédiaire en assurance (IAS) :

Courtier en Assurance de type B, membre de l'ANACOFI-Assurances, Association agréée par l'A.C.P.R. : 4 Place de Budapest, 75436, Paris, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : Suravenir Vie Plus, GENERALI PATRIMOINE, AXA, NORTIA, Le Conservateur, Primonial. Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier dans le cadre de l'activité de courtage en assurance : Néant

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)

En tant que IOBSP courtier, les activités d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place Budapest, 75436 Paris et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription. Etablissement de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : NEANT. Participations supérieures à 10% des droits de vote ou du capital détenues par le cabinet ou un établissement de crédit ou de paiement : NEANT

A votre service depuis 1926, à travers 3 générations, notre cabinet s'efforce chaque jour d'être à la hauteur de votre confiance. Notre conseil à vos côtés doit vous permettre de réaliser, d'optimiser chaque phase de la vie de votre patrimoine. Notre but : trouver et vous proposer en toute indépendance la solution la plus adaptée à votre situation.

- AUDIT et CONSEIL Patrimonial, Transmission, Succession,...
- PLACEMENT Assurance Vie, Capitalisation, PEA, PEP, PERP,...
- IMMOBILIER Défiscalisation, Locatif, Résidence principale,...
- DEFISCALISATION FCPI, FIP, Girardin Industrielle, Madelin,...
- BANQUE & CREDIT Comptes rémunérés, Restructuration Assurances
- EPARGNE ENTREPRISE Intéressement, PEE, Article 83,...

200 000 familles font confiance

**aux 2 000 conseils en gestion de patrimoine indépendants
agrés par l'ANACOFI**

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à..... le..... Signature du client